

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF MARS (09/03/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 24

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 9

Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Guy LOURMEDE), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Monsieur Robert DUPARC), M. Ignace VELA (représenté par Monsieur Franck BOUSQUET), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jean-Christophe THIERS est nommé secrétaire de séance.

PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITION – VENTES - LOCATIONS

14 – 09 mars 2023

14. Convention de cession de parcelles et d'aménagements – Chemin de Merle

Rapporteur : Monsieur SEGARD.

Vu la délibération n°20 du conseil municipal du 30 janvier 2022,

Vu le procès-verbal et le plan de bornage et de reconnaissance de limites,

Vu le courrier de Madame Roselyne BALLARAN faisant part à la commune de la problématique d'étroitesse du chemin de Merle endommageant les accotements de sa propriété, sise 713 chemin de Merle, par un empiètement des véhicules en circulation.

Considérant la nécessité d'aménager et d'élargir la voie communale n°70 de Merle jusqu'à l'impasse Paul Verlaine, et d'améliorer le carrefour entre le chemin de Merle et la voie communale n° 123 de Belle-Île.

Considérant que les aménagements envisagés (création et aménagement de trottoir) permettront l'amélioration des conditions de circulation et de sécurité des usagers,

Considérant la proposition de Madame Roselyne BALLARAN-PEREIRA de donner les parcelles cadastrées section BK n°s 801, 804, 806 et 808 d'une surface totale de 160 m² à la commune,

Considérant le projet de convention ci-annexé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 20 du conseil municipal du 30 janvier 2020.

ACCEPTE la donation des parcelles d'une surface de 160 m² par Madame Roselyne BALLARAN-PEREIRA cadastrées BK n°s 801 (97 m²), 804 (17 m²), 806 (7 m²) et 808 (39 m²).

DIT que cette acquisition se fera conformément à la convention de cession de parcelles et d'aménagement.

DIT que ces parcelles seront intégrées dans le Domaine Public.

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention et l'ensemble des pièces nécessaires à la concrétisation de cette donation.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 mars 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jean-Christophe THIERS